

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
**INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**
—
COURBEVOIE
—

①① N° de publication : **3 017 276**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②① N° d'enregistrement national : **14 00376**

⑤① Int Cl⁸ : **A 45 D 40/06 (2017.01)**

①②

BREVET D'INVENTION

B1

⑤④ DISPOSITIF DE DISTRIBUTION DE PATE COSMETIQUE.

②② Date de dépôt : 10.02.14.

③③ Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public
de la demande : 14.08.15 Bulletin 15/33.

④⑤ Date de la mise à disposition du public du
brevet d'invention : 15.06.18 Bulletin 18/24.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de
recherche :

Se reporter à la fin du présent fascicule

⑥⑥ Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦① Demandeur(s) : JOULIA PIERRE — FR.

⑦② Inventeur(s) : JOULIA PIERRE.

⑦③ Titulaire(s) : JOULIA PIERRE.

⑦④ Mandataire(s) : JOULIA PIERRE.

FR 3 017 276 - B1



DISPOSITIF DE DISTRIBUTION DE PATE COSMETIQUE

La présente invention concerne un dispositif de distribution de pâte
5 cosmétique tournant destiné à être conditionné par coulage de la pâte
cosmétique dans le dispositif.

On connaît déjà des dispositifs de distribution tel que des étuis de
rouge à lèvres comprenant un mécanisme tournant permettant l'extraction et
la rétraction du bâton de rouge à lèvres à l'intérieur d'un étui de protection.

10 Ce mécanisme comprend généralement : une base de préhension et
de manipulation, un corps extérieur cylindrique, une gaine cylindrique, un
 curseur portant le bâton de rouge à lèvres ou le bâton cosmétique et un
 capot de protection qui vient coiffer le corps extérieur.

La gaine a pour particularité de posséder au moins une lumière
15 longitudinale sur sa paroi cylindrique ainsi d'être formée d'un culot de
gaine sur sa partie inférieure, ce culot de gaine permet l'assemblage de
façon concentrique avec la base de préhension de façon à rendre la base
solidaire de la gaine.

Le curseur portant le bâton de rouge à lèvres est monté mobile
20 axialement dans la gaine, il possède sur sa paroi extérieure au moins une
saillie de guidage tel un téton qui circule longitudinalement dans la lumière
de la gaine.

La gaine solidaire de la base tournante est assemblée avec le corps
extérieur de façon concentrique et avec une mobilité en rotation, elle
25 remonte à l'intérieur du corps jusqu'à son sommet, pour être immobilisée
longitudinalement par claquage sur la surface plane horizontale supérieure
du corps.

Le corps extérieur est formé sur sa face interne cylindrique d'au
moins une rainure hélicoïdale dans laquelle circule la saillie de guidage du
30 curseur.

La rotation de la base de manipulation par rapport au corps extérieur
à pour effet de faire circuler longitudinalement le curseur dans la gaine de
façon à sortir le bâton de rouge à lèvres du corps pour le rendre utilisable.

Dans ce type de dispositif le bâton de rouge à lèvres est rapporté
35 dans le curseur, en effet les lumières de la gaine et les rainures internes du
corps ne permettent pas de couler directement la pâte de rouge à lèvres ou
la pâte cosmétique dans l'étui directement, la pâte, chauffée pour le coulage
étant très liquide, se répandrait dans les lumières et rainures et bloquerait le
fonctionnement du mécanisme. Ce type de dispositif n'assure pas
40 l'étanchéité nécessaire pour une opération de coulage directe de la pâte au
travers du curseur et nécessite donc une production de bâton de rouge à
lèvres spécifique, celui-ci étant rapporté tel un composant supplémentaire
dans le curseur des étuis décrits ci-dessus.

Le moulage et l'assemblage des bâtons de rouge à lèvres présentent des opérations délicates occasionnant des problèmes de qualités et de rebuts importants.

La présente invention a pour objet de proposer un dispositif de distribution de pâte cosmétique tournant, d'une conception économique avec des dimensions compactes, et caractérisé en ce qu'il est constitué :

- d'une base de préhension et de manipulation possédant une cheminée centrale traversée par un orifice de conditionnement,
- d'un curseur propre à recevoir la pâte cosmétique par coulage et à l'immobiliser de façon à être solidaire de ladite pâte cosmétique. Le curseur a la particularité de posséder une jupe cylindrique extérieure de guidage ou encore dans un mode plus élaboré au moins une patte latérale périphérique extérieure de guidage.
- d'un corps extérieur propre à recevoir la pâte cosmétique tel un moule.
- d'un bouchon d'obturation de l'orifice de coulage de la pâte cosmétique qui dans une version basique est une simple étiquette.

Le dispositif offre un réel avantage de conditionnement par coulage de la pâte directement par l'arrière de la base et du curseur, le curseur étant solidaire en rotation du corps dans lequel il se déplace longitudinalement, ce qui évite d'éventuelles ruptures de la pâte cosmétique lorsque le corps présente une déformation telle qu'une ovalisation dans laquelle la pâte cosmétique se trouve dans l'impossibilité de tourner. Un tel dispositif offre ainsi des possibilités de formes latérales du corps, cylindrique bien sur mais également de section carrée, rectangulaire ou encore ovale par exemple.

Les possibilités de formes et son ergonomie similaire à un étui de rouge à lèvres en fait un emballage cosmétique très attrayant adaptable dans le haut de gamme par des finitions telles que par exemple un bouchon d'obturation de l'orifice de coulage de la pâte cosmétique recouvrant la base dans sa totalité tel un habillage, ledit bouchon étant alors en métal par exemple ou autre matériaux valorisant le dispositif. Le capot est également apte à recevoir un tel habillage.

Selon l'invention, le dispositif de distribution tournant comprend des moyens de guidage et de blocage du curseur par rapport au corps extérieur et à la base de préhension, pour cela, le corps extérieur qui est libre en rotation par rapport à la base est immobilisé en translation longitudinale par rapport à la base selon un axe (X Y) grâce à au moins une saillie interne circulaire disposée à la partie inférieure de la base et destinée à coopérer avec une rainure circulaire extérieure réalisée à la partie inférieure du corps.

Les moyens de guidage et de blocage du curseur par rapport au corps extérieur et à la base de préhension sont en parti constitués par au moins un logement situé sur la périphérie inférieure intérieure du corps qui collabore

avec une patte latérale périphérique extérieure du curseur, ce dernier étant ainsi solidarisé en rotation avec le corps.

La base de préhension possède des moyens de guidage par au moins une saillie située sur la partie haute de la paroi interne de la cheminée centrale, ladite saillie coopère par vissage avec des moyens de guidage du curseur constitués par au moins une rainure hélicoïdale formée sur une paroi externe circulaire. Le curseur solidaire en rotation avec le corps extérieur subit un déplacement longitudinal par rapport au corps selon un axe (XY) lors d'un mouvement de rotation de la base de manipulation par rapport au corps extérieur.

Cette conception permet d'obtenir en partie supérieure intérieure du corps une face périphérique totalement lisse destinée à servir de moule pour le coulage de la pâte cosmétique, il serait impossible d'obtenir une telle face totalement lisse dans un mécanisme classique décrit ci dessus qui laisserait apparaître au moins une rainure hélicoïdale dans la zone de coulage de la pâte cosmétique, celle-ci ne pouvant pas être extraite du dispositif lors de son utilisation.

Dans un mode complémentaire de réalisation, afin de garantir une étanchéité maximum de coulage entre le curseur et le corps, le curseur possède sur son extrémité supérieure extérieure une lèvre d'étanchéité coopérant par frottement avec la paroi circulaire intérieure du corps et afin de garantir une étanchéité de coulage maximum entre le capot et le corps, le capot possède une face plane qui collabore par contact sur la face plane supérieure du corps.

Le capot est vissé sur la base. Dans une autre version de conception économique le capot est cliqué sur la base par au moins un jonc extérieur appartenant à la base qui collabore avec une gorge intérieure appartenant au capot.

Pour assurer l'assemblage du bouchon avec la base de manipulation selon l'axe (X, X'), le bouchon possède une cheminée centrale possédant au moins un jonc extérieur destiné à collaborer avec une gorge intérieure de la cheminée centrale de la base.

Le dispositif offre l'avantage d'un mode de réalisation économique du curseur qui est réalisé par moulage, en matière plastique ou métal. La conception du curseur qui, parce qu'il possède des pattes latérales périphériques de guidage permet sa réalisation dans un moule à chariots ou à coquilles pour le démoulage de la rainure hélicoïdale ou du filet de vissage et non pas avec un moule à dévissage. L'avantage financier est réel sur le prix du moule et également sur le prix du curseur moulé par la

possibilité de placer plus d'empreintes dans le moule et donc d'obtenir plus de curseurs moulés par cycle d'injection et également d'obtenir de meilleures cadences de moulage. Pour cela, le curseur est formé sur sa face supérieure d'une couronne possédant au moins une patte latérale
5 d'entraînement concentrique à l'axe (X Y). Cette conception intégrant des pattes latérales permet l'utilisation d'un moule à chariots ou à coquilles pour démouler des rainures hélicoïdales extérieures sur le curseur, ces rainures hélicoïdales sont nécessaires au fonctionnement du curseur dans son déplacement longitudinal par vissage par rapport à la base.

10 Outre l'aspect financier économique, l'intégration de pattes latérales dans le dispositif offre l'avantage d'obtenir des dimensions très compactes,

La base de préhension, parce qu'elle possède des moyens de guidage par au moins une saillie située sur la partie haute de la paroi interne de la cheminée centrale est elle aussi très économique en conception de moule et
15 moulage. En effet la ou les saillies remplacent avantageusement un filet de vissage hélicoïdal qui nécessiterait l'utilisation d'un moule à dévissage beaucoup plus onéreux et qui ralentirait le cycle de moulage.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention se dégageront de
20 la description qui va suivre en regard des dessins annexés qui ne sont donnés qu'à titre d'exemples non limitatifs.

Les figures 1 et 2 illustrent un mode de réalisation du dispositif de
25 distribution en éclaté.

Les figure 3 et 4 représentent une vue d'ensemble extérieure et une
vue en coupe du dispositif de distribution.

La figures 5 et 6 représentent une vue d'ensemble sans le capot avec
30 la pâte cosmétique sorti ainsi qu'une vue en coupe du dispositif de distribution.

La figures 7 représente une vue extérieure du curseur.

35 La figures 8 représente une variante de conception du curseur en vue extérieure.

Les figures 9 et 10 représentent une seconde variante du curseur
40 possédant les saillies de guidage situées au dessus des rainures hélicoïdales.

Les figure 11 et 12 représentent en vue extérieure et en coupe le
corps adapté aux saillies de guidage situées au dessus des rainures
hélicoïdales du curseur

Les figures 13 et 14 représentent en vue extérieure et en coupe l'ensemble du dispositif avec le curseur possédant les saillies de guidage situées au dessus des rainures hélicoïdales

5 .Les figures 15 et 16 représentent en vue extérieure et en coupe l'ensemble du dispositif avec le curseur possédant les saillies de guidage situées au dessus des rainures hélicoïdales en position haute de distribution de la pâte cosmétique.

10

Dispositif de distribution tournant (1), destiné à être conditionné par coulage de la pâte cosmétique (2) caractérisé en ce qu'il est constitué principalement d'une base de préhension (3), d'un curseur(5), d'un corps extérieur (4), d'un capot (6) et d'un bouchon (7).

15

La base de préhension (3) dont le fond possède un orifice de remplissage (3f) propre au coulage de la pâte cosmétique (2) comporte une cheminée centrale (3c) avec une paroi interne (3d) possédant sur sa partie haute des moyens de guidage et de blocage par au moins une saillie (3e) destinés à collaborer par vissage avec des moyens complémentaires appartenant au curseur (5), ladite base comporte également au moins un jonc circulaire interne (3b) réalisée sur la face interne (3a).

Le curseur (5) comporte des moyens propres à recevoir la pâte cosmétique (2) par coulage et d'immobilisation de ladite pâte cosmétique ainsi que des moyens de guidage et de blocage disposés sur une paroi externe circulaire (5a) d'une cheminée centrale (5i), constitués par au moins une rainure hélicoïdale (5c) qui coopère par vissage avec la saillie (3e) de la base (3), ledit curseur est également formé sur sa face supérieur d'une couronne (5j) possédant au moins une patte latérale de guidage (5b), concentrique à l'axe (X Y) et d'une hauteur (h) supérieure à la course longitudinale de la rainure hélicoïdale (5c) et orientée en direction du bas du curseur (5) de façon à ne pas augmenter la hauteur totale dudit curseur. La patte latérale (5b) n'est raccordée à la cheminée centrale (5i) que par la couronne (5j) laissant ainsi passer la paroi circulaire de la cheminée centrale (3d) de la base (3) entre ladite patte latérale (5b) et la cheminée centrale (5j).

Le corps (4) comporte une gorge externe circulaire (4d) disposée à la partie inférieure extérieure qui collabore avec un jonc circulaire interne (3b) par une liberté en rotation et une immobilisation longitudinale selon l'axe (XY) et au moins un logement (4b) situé sur la partie inférieure de la face périphérique intérieure (4a) et formé par des nervures latérale (4c) et (4c'), le dit logement (4b) collabore avec la patte latérale de guidage (5b)

sur une hauteur (h) dans une liberté de déplacement et un guidage longitudinal selon l'axe (XY) et solidarise en rotation le curseur (5). Le corps (4) possède également sur la partie supérieure de la face périphérique intérieure (4a) une zone supérieure lisse (4a') destinée à servir de moule
5 pour le coulage de la pâte cosmétique (2).

Le capot (6) est destiné à obstruer le sommet du corps (4).

10 Le bouchon (7) est destiné à obstruer l'orifice de remplissage (3f) de la base (3) après le coulage de la pâte cosmétique.

Lorsqu'un mouvement rotatif est appliqué entre le corps (4) et la base (3), le curseur (5) solidaire du corps (4) en rotation se visse par la rainure hélicoïdale (5c) sur la saillie de guidage (3e) et subit un mouvement
15 de déplacement longitudinal selon l'axe (XY).

Le curseur (5) possède sur sa partie inférieure des moyens de blocage de la saillie (3e) par au moins une échancrure (5d) dont la face (5e) est une butée d'arrêt en rotation en position haute du curseur ou encore de sortie de
20 la pâte cosmétique, ladite face (5e) coopérant avec la saillie (3e) de la base (3).

La face périphérique lisse (4a') du corps (4) possède une dépouille formant deux diamètres, un diamètre supérieur (D1) de sortie et un
25 diamètre inférieur (D2), le diamètre supérieur (D1) étant plus grand que le diamètre (D2) de façon à favoriser la circulation de la pâte cosmétique (2) dans le corps (4) lors de la sortie, en évitant ainsi une éventuelle contre dépouille due à un défaut de fabrication en moulage ou usinage du corps
(4), contre dépouille qui bloquerait la pâte cosmétique (2) dans le corps (4)

30 Le curseur (5) comporte des moyens aptes au coulage de la pâte cosmétique (2) par un orifice de remplissage (5f) situé sur une cheminée centrale (5i), ainsi que des moyens aptes à immobiliser ladite pâte cosmétique par au moins un jonc circulaire (5g) relié à la cheminée centrale
35 (5i) par au moins une nervure (5h) destinée à bloquer en rotation et translation la pâte cosmétique (2) sur le curseur (5)

La pâte cosmétique (2) coulée dans le curseur (5) en position rentrée est moulée dans le corps (4) et dans le capot (6).
40

Dans des variantes de conditionnement la pâte cosmétique (2) coulée dans le curseur (5) en position rentrée est moulée dans le corps (4) et dans un moule rapporté formant le sommet de la pâte cosmétique (2) ou encore coulée dans le curseur (5) en position sortie est moulée dans un moule

rapporté formant intégralement la pâte cosmétique (2).

5 Afin de garantir une étanchéité de coulage de la pâte cosmétique entre le capot (6) et le corps (4), le capot (6) possède une face plane (6a) qui collabore par contact sur la face plane supérieure (4e) du corps (4).

10 La base (3) reçoit un bouchon (7) sur sa partie inférieure (3f), ledit bouchon est rendu solidaire de la base de manipulation (3), l'assemblage selon l'axe (X Y) est assuré par au moins un jonc extérieur (7b) appartenant à la cheminée centrale (7a) du bouchon (7) qui collabore avec une gorge intérieure (3h) de la cheminée centrale (3c) de la base (3).

Dans une variante de finition, le bouchon (7) recouvre la base (3) sur toute sa hauteur tel une pièce d'aspect. Le bouchon (7) est en métal ou tout matériaux valorisant l'aspect affectif du dispositif.

15 Dans une variante de conception la base (3) reçoit un bouchon (7) sur sa partie inférieure (3f), rendu solidaire de la base de manipulation (3) par collaboration en serrage de la face périphérique intérieure (3g) de la cheminée centrale (3c) de ladite base (3) avec la face périphérique extérieure (7c) de la cheminée (7a) du bouchon (7).

20 Dans une variante de conception le curseur (5) comporte des moyens cités précédemment de guidage et de blocage disposés sur une paroi externe circulaire (5a) de la cheminée centrale (5i) constitués par au moins une rainure hélicoïdale (5c) qui coopère avec la saillie (3e) du corps (3), ledit curseur est également formé sur sa face supérieur d'une couronne (5j) possédant une jupe latérale cylindrique (5k), concentrique à l'axe (X Y) et sur laquelle se trouve sur sa face de révolution extérieure (5r) au moins une saillie de guidage (5s) d'une hauteur (h), qui collabore avec un logement (4b) du corps (4) de façon solidaire en rotation et dans une liberté de

30 déplacement longitudinal suivant l'axe (X Y). Cette conception nécessite l'utilisation d'un moule à dévissage pour dégager la rainure hélicoïdale (5c).

35 Dans une autre variante de conception le curseur (5) comporte sur sa cheminée centrale (5i) une paroi externe cylindrique inférieure (5a) ainsi qu'une paroi externe cylindrique supérieure (5a'), la paroi externe cylindrique inférieure (5a) est constitués par au moins une rainure hélicoïdale (5c) qui coopère avec la saillie (3e) du corps (3) et la paroi externe cylindrique supérieure (5a') d'au moins une saillie latérale de guidage (5o) qui collabore avec un logement (4b) du corps (4) de façon

40 solidaire en rotation et dans une liberté de déplacement longitudinal suivant l'axe (X Y). Cette conception simple ne nécessite pas l'utilisation d'un moule à dévissage pour dégager la rainure hélicoïdale (5c) mais ne permet pas

l'obtention de dimensions compactes en hauteur du dispositif.

Dans un mode plus classique de réalisation, la base de préhension (3) comporte une cheminée centrale (3c) avec une paroi interne (3d) possédant au moins une rainure hélicoïdale (3g) destinés à collaborer avec des moyens complémentaires de vissage appartenant au curseur (5).

REVENDICATIONS

5

1- Dispositif de distribution tournant (1), destiné à être conditionné par coulage de la pâte cosmétique (2) caractérisé en ce qu'il est constitué principalement d'une base de préhension (3), d'un curseur(5), d'un corps extérieur (4), d'un capot (6) et d'un bouchon (7).

10

La base de préhension (3) dont le fond possède un orifice de remplissage (3f) propre au coulage de la pâte cosmétique (2) comporte une cheminée centrale (3c) avec une paroi interne (3d) possédant sur sa partie haute des moyens de guidage et de blocage par au moins une saillie (3e) destinés à collaborer par vissage avec des moyens complémentaires appartenant au curseur (5), ladite base comporte également au moins un jonc circulaire interne (3b) réalisée sur la face interne (3a).

15

Le curseur (5) comporte des moyens propres à recevoir la pâte cosmétique (2) par coulage et d'immobilisation de ladite pâte cosmétique ainsi que des moyens de guidage et de blocage disposés sur une paroi externe circulaire (5a) d'une cheminée centrale (5i), constitués par au moins une rainure hélicoïdale (5c) qui coopère par vissage avec la saillie (3e) de la base de préhension (3), ledit curseur est également formé sur sa face supérieur d'une couronne (5j) possédant au moins une patte latérale de guidage (5b) concentrique à l'axe (X Y) et d'une hauteur (h) supérieure à la course longitudinale de la rainure hélicoïdale (5c) et orientée en direction du bas du curseur (5) de façon à ne pas augmenter la hauteur totale dudit curseur. La patte latérale (5b) n'est raccordée à la cheminée centrale (5i) que par la couronne (5j) laissant ainsi passer la paroi circulaire de la cheminée centrale (3d) de la base (3) entre ladite patte latérale (5b) et la cheminée centrale (5j).

20

25

Le corps (4) comporte une gorge externe circulaire (4d) disposée à la partie inférieure extérieure qui collabore avec un jonc circulaire interne (3b) par une liberté en rotation et une immobilisation longitudinale selon l'axe (XY) et au moins un logement (4b) situé sur la partie inférieure de la face périphérique intérieure (4a) et formé par des nervures latérale (4c) et (4c'), le dit logement (4b) collabore avec la patte latérale de guidage (5b) sur une hauteur (h) dans une liberté de déplacement et un guidage longitudinal selon l'axe (XY) et solidarise en rotation le curseur (5).

30

35

Le corps (4) possède également sur la partie supérieure de la face périphérique intérieure (4a), une zone supérieure lisse (4a') destinée à servir de moule pour le coulage de la pâte cosmétique (2).

40

45

- 2- Dispositif de distribution tournant (1) selon la revendication 1 caractérisé en ce que le curseur (5) est formé sur sa face supérieur d'une couronne (5j) possédant une jupe latérale cylindrique (5k), concentrique à l'axe (X Y) et sur laquelle se trouve sur sa face de révolution extérieure (5r)) au moins une saillie de guidage (5s) d'une hauteur (h), qui collabore avec un logement (4b) du corps (4) de façon solidaire en rotation et dans une liberté de déplacement longitudinal suivant l'axe (X Y).
- 3- Dispositif de distribution tournant (1) selon la revendication 1 caractérisé en ce que le curseur (5) comporte sur sa cheminée (5i) une paroi externe cylindrique inférieure (5a) ainsi qu'une paroi externe cylindrique supérieure (5a'), la paroi externe cylindrique inférieure (5a) est constitués par au moins une rainure hélicoïdale (5c) qui coopère avec la saillie (3e) du corps (3) et la paroi externe cylindrique supérieure (5a') d'au moins une saillie latérale de guidage (5o) qui collabore avec un logement (4b) du corps (4) de façon solidaire en rotation et dans une liberté de déplacement longitudinal suivant l'axe (X Y).
- 4- Dispositif de distribution tournant (1) selon l'une quelconque des revendications 1, 2 et 3 caractérisé en ce que le curseur (5) possède sur sa partie inférieure des moyens de blocage de la saillie (3e) par au moins une échancrure (5d) dont la face (5e) est une butée d'arrêt en rotation en position haute du curseur, ladite face (5e) coopérant avec la saillie (3e) de la base (3).
- 5- Dispositif de distribution tournant (1) selon l'une quelconques des revendications 1, 2 et 3 caractérisé en ce que la face périphérique lisse (4a') du corps (4) possède une dépouille formant deux diamètres, un diamètre supérieur (D1) de sortie et un diamètre inférieur (D2), le diamètre supérieur (D1) étant plus grand que le diamètre (D2) de façon à favoriser la circulation de la pâte cosmétique (2) dans le corps (4) en évitant ainsi une éventuelle contre dépouille due à un défaut de fabrication en moulage ou usinage du corps (4), contre dépouille qui bloquerait la pâte cosmétique (2) dans le corps (4).
- 6- Dispositif de distribution tournant (1) selon l'une quelconques des revendications 1, 2 et 3 caractérisé en ce que le curseur (5) comporte des moyens aptes au coulage de la pâte cosmétique (2) par un orifice de remplissage (5f) situé sur une cheminée centrale (5i), ainsi que des moyens aptes à immobiliser ladite pâte cosmétique par au moins un jonc circulaire (5g) relié à la cheminée centrale (5i) par au moins une nervure (5h) destinée à bloquer en rotation et translation la

pâte cosmétique (2) sur le curseur (5)

- 5 7- Dispositif de distribution tournant (1) selon l'une quelconques des revendications 1, 2 et 3 caractérisé en ce que la pâte cosmétique (2) coulée dans le curseur (5) en position rentrée est moulée dans le corps (4) et dans le capot (6) et afin de garantir une étanchéité de coulage de la pâte cosmétique entre le capot (6) et le corps (4), le capot (6) possède une face plane (6a) qui collabore par contact sur la face plane supérieure (4e).
- 10 8- Dispositif de distribution tournant (1) selon l'une quelconques des revendications 1, 2 et 3 caractérisé en ce que la pâte cosmétique (2) coulée dans le curseur (5) en position rentrée est moulée dans le corps (4) et dans un moule rapporté formant le sommet de la pâte cosmétique (2) ou encore formant intégralement la pâte cosmétique (2).
- 15 9- Dispositif de distribution tournant (1) selon l'une quelconques des revendications 1, 2 et 3 caractérisé en ce que la base (3) reçoit un bouchon (7) sur sa partie inférieure (3f), ledit bouchon est rendu
- 20 solidaire de la base de manipulation (3), l'assemblage selon l'axe (X Y) est assuré par au moins un jonc extérieur (7b) appartenant à la cheminée centrale (7a) du bouchon (7) qui collabore avec une gorge intérieure (3h) de la cheminée centrale (3c) de la base (3).
- 25 10- Dispositif de distribution tournant (1) selon l'une quelconques des revendications 1, 2 et 3 caractérisé en ce que la base de préhension (3) comporte une cheminée centrale (3c) avec une paroi interne (3d) possédant au moins une rainure hélicoïdale (3g) destinés à collaborer
- 30 avec des moyens complémentaires de vissage appartenant au curseur (5).

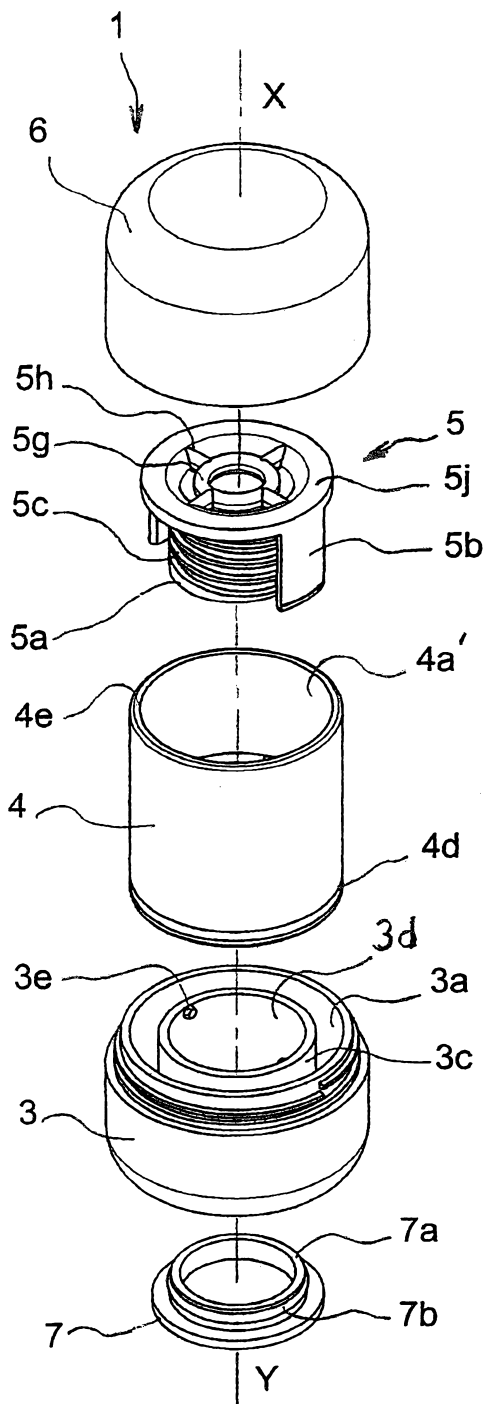


FIGURE 1

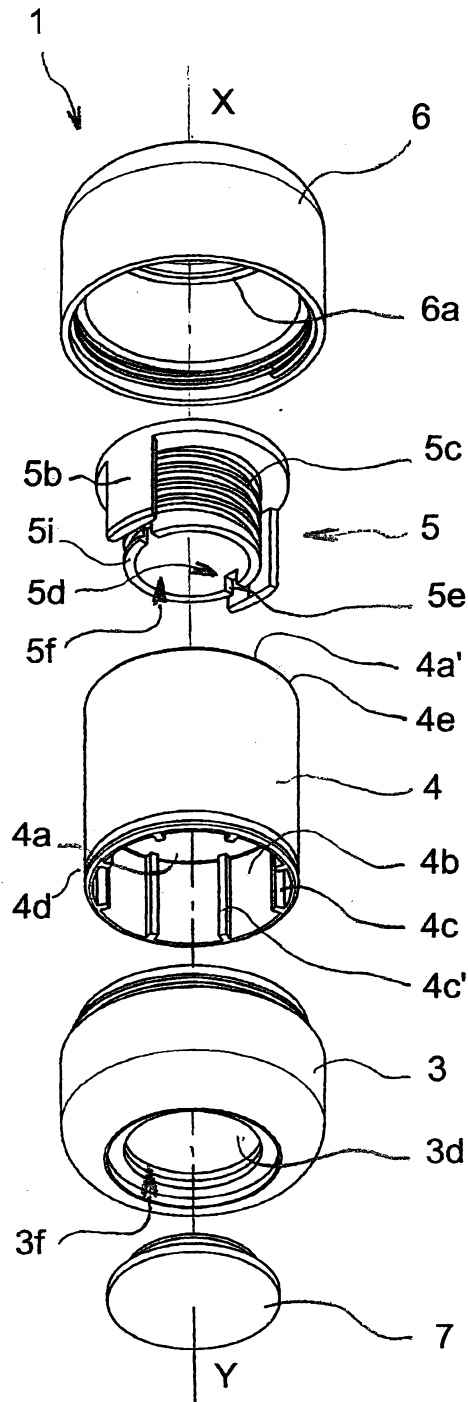


FIGURE 2

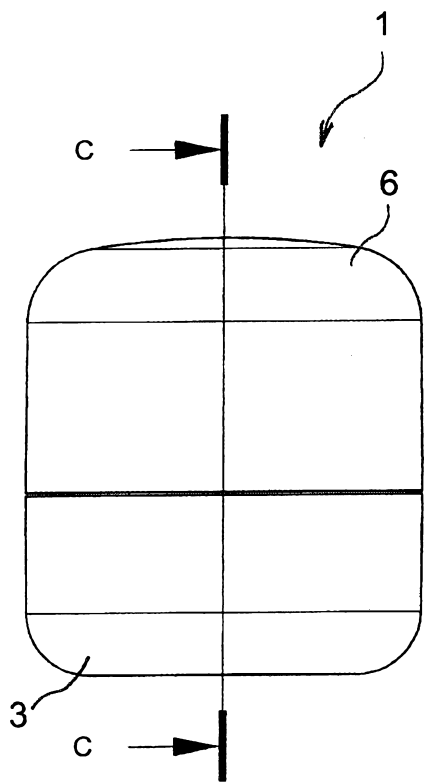
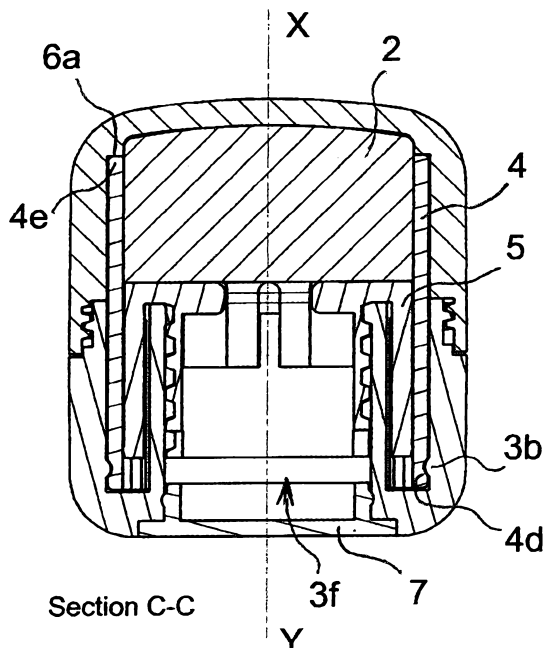


FIGURE 3



Section C-C

FIGURE 4

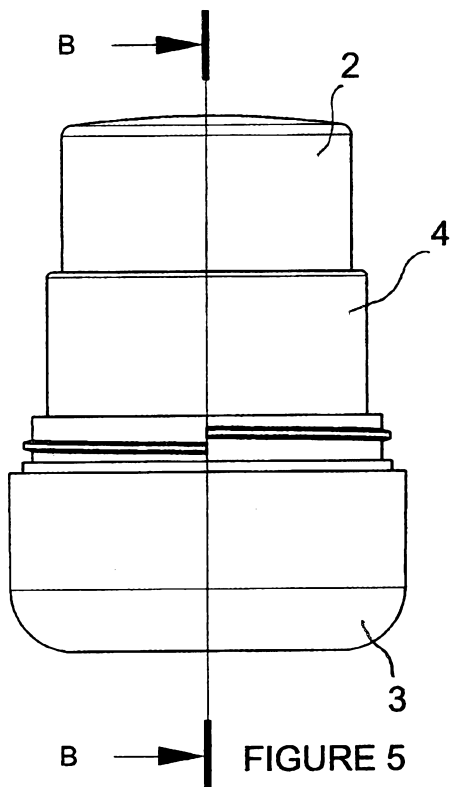
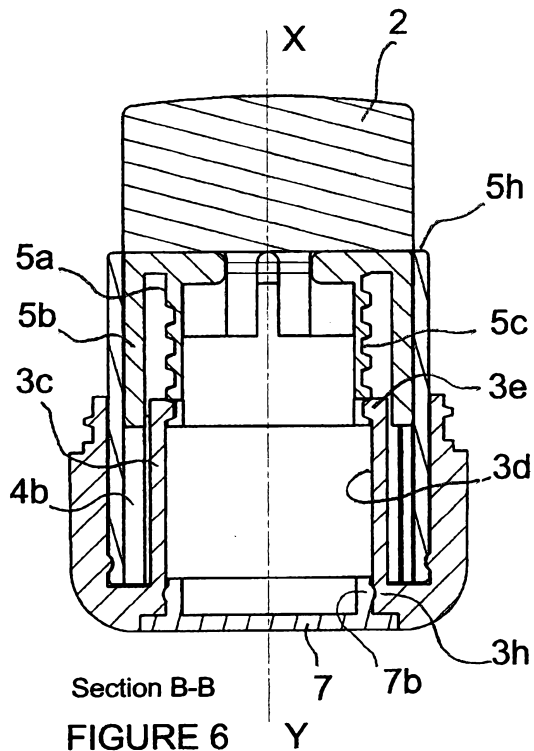


FIGURE 5



Section B-B

FIGURE 6

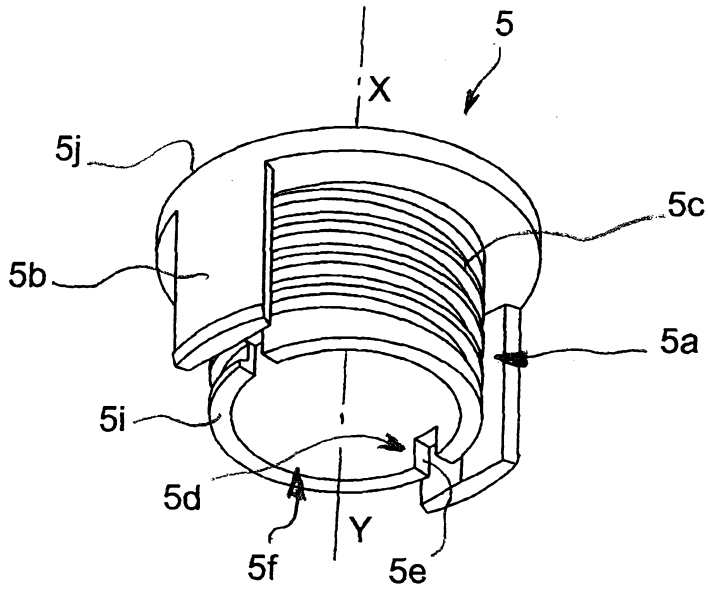


FIGURE 7

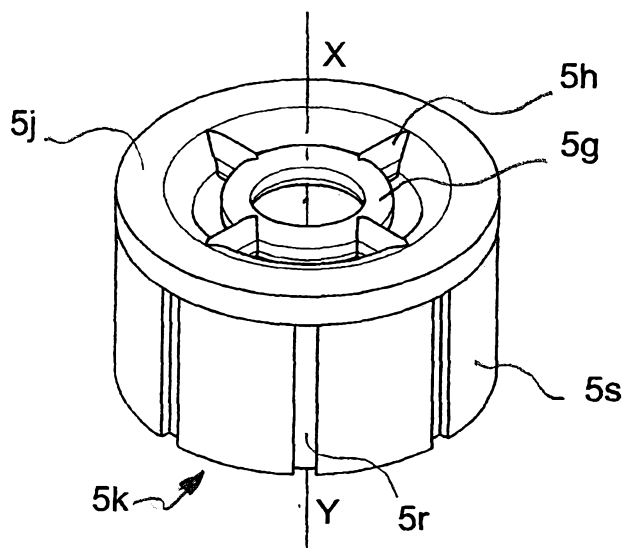


FIGURE 8



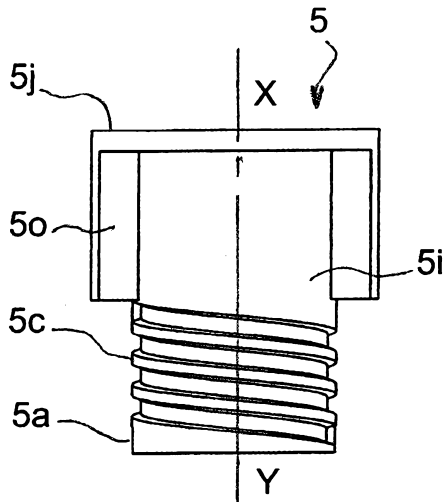


FIGURE 9

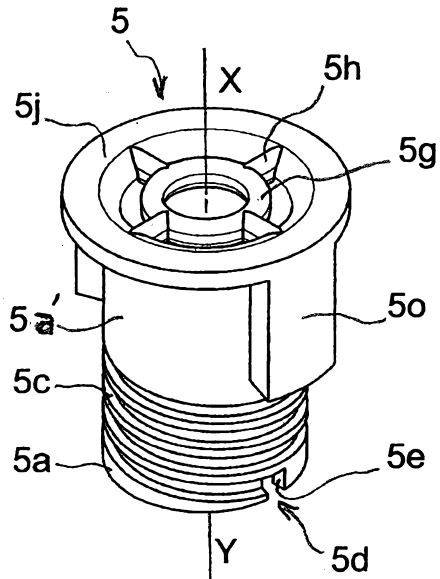


FIGURE 10

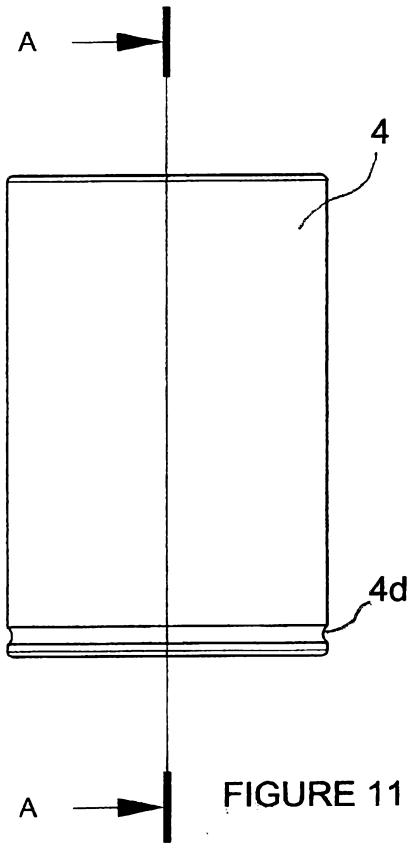
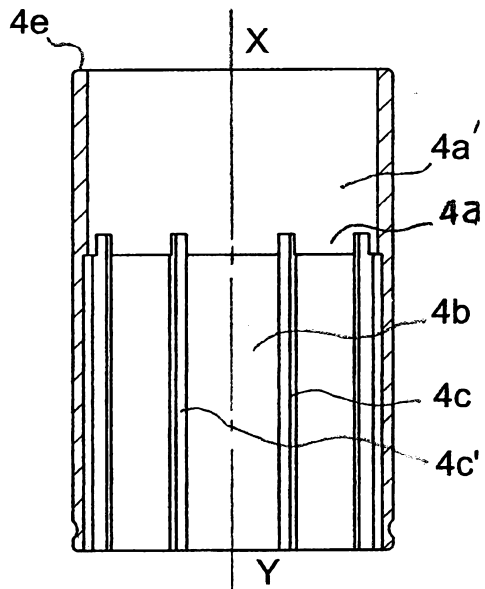


FIGURE 11



Section A-A

FIGURE 12

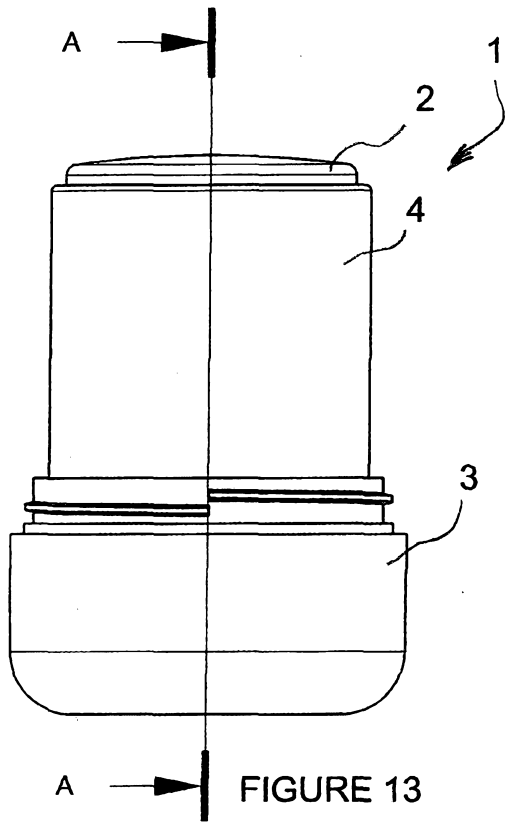
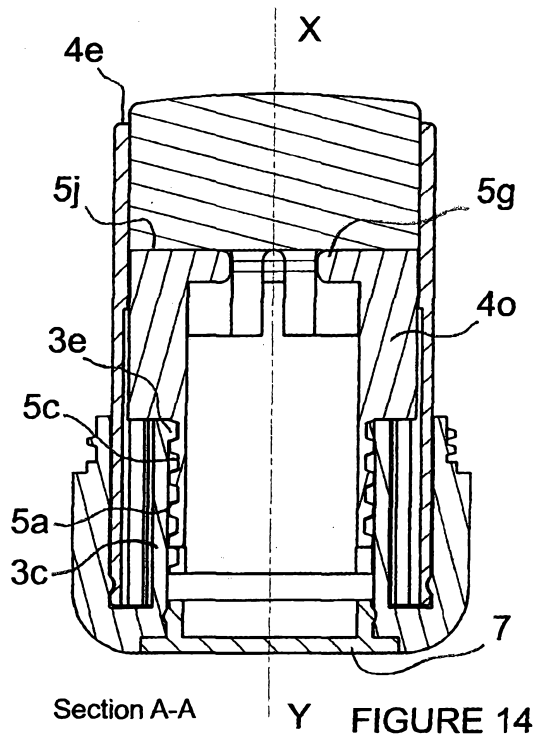


FIGURE 13



Section A-A Y FIGURE 14

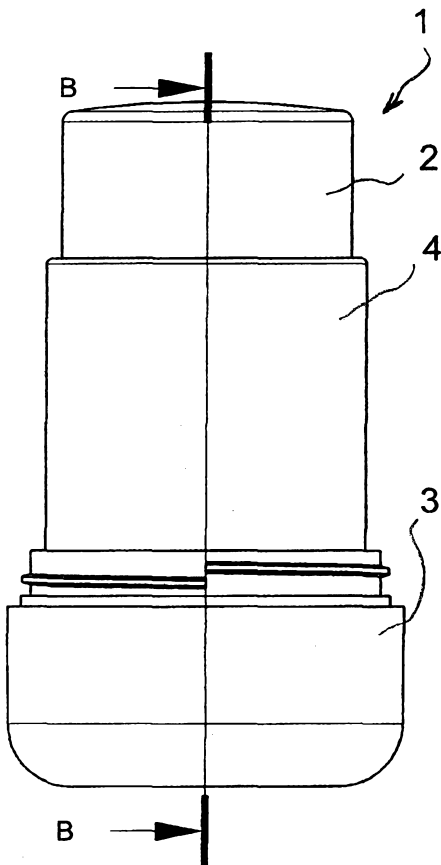
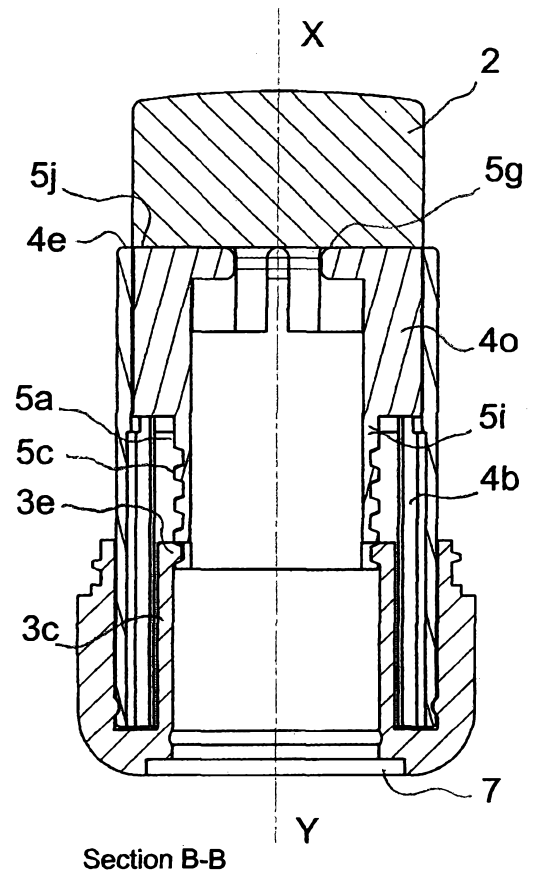


FIGURE 15



Section B-B Y FIGURE 16

RAPPORT DE RECHERCHE

articles L.612-14, L.612-17 et R.612-53 à 69 du code de la propriété intellectuelle

OBJET DU RAPPORT DE RECHERCHE

L'I.N.P.I. annexe à chaque brevet un "RAPPORT DE RECHERCHE" citant les éléments de l'état de la technique qui peuvent être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention, au sens des articles L. 611-11 (nouveau) et L. 611-14 (activité inventive) du code de la propriété intellectuelle. Ce rapport porte sur les revendications du brevet qui définissent l'objet de l'invention et délimitent l'étendue de la protection.

Après délivrance, l'I.N.P.I. peut, à la requête de toute personne intéressée, formuler un "AVIS DOCUMENTAIRE" sur la base des documents cités dans ce rapport de recherche et de tout autre document que le requérant souhaite voir prendre en considération.

CONDITIONS D'ÉTABLISSEMENT DU PRÉSENT RAPPORT DE RECHERCHE

- Le demandeur a présenté des observations en réponse au rapport de recherche préliminaire.
- Le demandeur a maintenu les revendications.
- Le demandeur a modifié les revendications.
- Le demandeur a modifié la description pour en éliminer les éléments qui n'étaient plus en concordance avec les nouvelles revendications.
- Les tiers ont présenté des observations après publication du rapport de recherche préliminaire.
- Un rapport de recherche préliminaire complémentaire a été établi.

DOCUMENTS CITÉS DANS LE PRÉSENT RAPPORT DE RECHERCHE

La répartition des documents entre les rubriques 1, 2 et 3 tient compte, le cas échéant, des revendications déposées en dernier lieu et/ou des observations présentées.

- Les documents énumérés à la rubrique 1 ci-après sont susceptibles d'être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention.
- Les documents énumérés à la rubrique 2 ci-après illustrent l'arrière-plan technologique général.
- Les documents énumérés à la rubrique 3 ci-après ont été cités en cours de procédure, mais leur pertinence dépend de la validité des priorités revendiquées.
- Aucun document n'a été cité en cours de procédure.

1. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE SUSCEPTIBLES D'ETRE PRIS EN CONSIDERATION POUR APPRECIER LA BREVETABILITE DE L'INVENTION

NEANT

2. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE ILLUSTRANT L'ARRIERE-PLAN TECHNOLOGIQUE GENERAL

JP S57 143007 U (-)

8 septembre 1982 (1982-09-08)

DE 26 51 869 A1 (WISCHERATH KG JOSEF)

18 mai 1978 (1978-05-18)

JP S48 75873 U (-)

20 septembre 1973 (1973-09-20)

JP S55 161409 U (-)

19 novembre 1980 (1980-11-19)

US 2005/163554 A1 (CARA SANCHEZ ERNESTO [ES])

28 juillet 2005 (2005-07-28)

3. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE DONT LA PERTINENCE DEPEND DE LA VALIDITE DES PRIORITES

NEANT